

# 7068 25 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 07 mai 2025

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 07 mai 2025

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2023/855 relative à une mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova)

E 19612



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**